

Texte Droits et Libertés

CAN des 29 et 30 novembre 2016

Migrants

Les camps de Calais et de Paris ont été démantelés et les réfugié-es dirigé-es vers des « abris » provisoires : centres d'accueil et CAO (centre d'accueil et d'orientation) éparpillés dans toute la France. Il s'agit de rendre les migrant-es invisibles ; pourtant des milliers d'entre eux errent autour de Calais et de Paris. Dans les centres, certain-es reçoivent une aide pour formuler une demande d'asile, d'autres cherchent à gagner le Royaume-Uni, d'autres encore sont envoyé-es en CRA (centre de rétention administrative). Que deviendront-il-elles après avoir quitté les centres? Si l'objectif, louable, du gouvernement est d'éviter la reconstitution de campements, tant que la politique d'immigration ne changera pas, c'est mission impossible. Le SNES-FSU rappelle que la liberté de circulation est un droit fondamental. Il faut répondre à une double exigence : accueillir celles et ceux qui veulent rester en France sans les trier en leur assurant des conditions de vie décentes, et garantir la liberté de circulation aux autres, en dénonçant notamment les accords du Touquet et en ouvrant des voies légales, meilleurs moyens de lutter contre tous les trafics. Ni le démantèlement brutal, ni le maintien en l'état dans des camps ne sont des réponses durables.

Mineur-es isolé-es étrangers (MIE)

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre, le défenseur des droits et la défenseure des enfants ont rendu public leur rapport annuel qui fait le constat des difficultés rencontrées quant à l'accès à l'école par les enfants étrangers, en particulier les mineur-es non accompagné-es. En effet dans la plupart des départements, les MIE ne parviennent pas à être scolarisé-es tant qu'ils/elles ne bénéficient pas d'une prise en charge au titre de la protection de l'enfance. Or, les démarches et procédures peuvent être particulièrement longues et difficiles. Le SNES-FSU rappelle son opposition aux tests osseux et que le statut de l'enfant doit prévaloir. Il est important que ces jeunes puissent être scolarisés dès leur accueil temporaire. De plus certain-es ne bénéficient pas de scolarisation effective, n'étant plus soumis-es à l'obligation scolaire car ayant plus de seize ans. Cela rend plus difficile la possibilité pour ces jeunes de s'insérer et hypothèque leurs chances d'un titre de séjour arrivé-es à leur majorité. Le SNES-FSU rappelle le droit à l'éducation pour toutes et tous.

En particulier, le SNES-FSU dénonce les conditions du démantèlement de la "jungle" de Calais. Il condamne la façon dont ont été « pris en charge » les mineurs isolés. En effet la procédure utilisée s'est faite en dehors du cadre légal de la protection de l'enfance, ce qui ne favorise pas le respect des droits et a donné lieu à des pratiques indignes d'un État de droit : tri au faciès, manipulation de jeunes mineurs isolés à qui on a fait croire qu'ils allaient rejoindre la Grande-Bretagne d'autant que compte tenu de la procédure utilisée, les associations ont perdu dans nombre de cas la trace des jeunes mineurs qu'elles suivaient.

Vintimille, vallée de la Roya, exilé-e-s et délit de solidarité

La frontière italienne voit se développer depuis plusieurs mois un nouveau « Calais », si ce n'est que cette fois la France est dans ce cas le pays dans lequel les exilé-es veulent passer. La frontière à Vintimille semblant de plus en plus infranchissable du fait des polices française et italienne, des centaines d'exilé-es, très majoritairement mineur-es et en provenance d'Afrique subsaharienne (Soudan et Erythrée principalement) passent par la montagne et débarquent chaque semaine par la vallée de la Roya où le collectif Roya citoyenne, très actif, organise l'accueil et aide comme il le peut des gens exténués et à bout de forces. Dans ce périple, il y a déjà eu des morts fauché-es par des voitures qui franchissaient la frontière ne passant par l'autoroute ou noyé-es dans une rivière. Las, depuis un mois la préfecture a décidé de casser cette solidarité citoyenne et 7 personnes ont été mises en garde à vue pour « délit de solidarité et aide au séjour illégal » et traduites devant les tribunaux. Pierre-Alain Mannoni, chercheur au CNRS, est passé en procès le 23 novembre, ce qui a suscité une grande mobilisation à Nice. Le procureur a requis six mois de prison avec sursis et le délibéré est pour le 6 janvier. Entre temps, un deuxième militant, Cédric Herrou, agriculteur qui accueille régulièrement les migrant-es sur son terrain, passera devant le justice le 4 janvier. Le SNES-FSU exige l'arrêt de toutes les poursuites envers les militant-es qui aident les exilé-es, et envers les citoyens qui leurs portent assistance.

Une autre politique migratoire de l'UE est indispensable, qui respecte les droits fondamentaux et le gouvernement français doit assumer ses responsabilités en la matière. Le SNES-FSU se félicite des nombreux témoignages et manifestations de solidarité, qui s'opposent aux comportements xénophobes. Le SNES-FSU rappelle son mandat de régularisation des sans-papiers qui demandent à s'établir en France.

Droit au logement

Jamais les expulsions locatives n'ont été si nombreuses (+24% en 2015). Outre les personnes au chômage et les immigré-es, les expulsions en touchent de plus en plus salariées ou retraitées. La trêve hivernale est donc bienvenue et

doit être l'occasion de rappeler la nécessité d'une politique de construction de logements sociaux, de baisse des loyers, et de mise en œuvre du droit à réquisition de logements vacants. Le gouvernement doit répondre aux besoins d'hébergement d'urgence inconditionnel, sans distinction entre les personnes (SDF, migrants...). Il y a urgence à développer une politique garantissant réellement le droit au logement.

Extrême-droite

Le SNES-FSU dénonce les campagnes menées par l'extrême-droite visant à laisser croire que les maigres prises en charge des migrant-es se feraient au détriment des autres catégories sociales en situation de détresse ou de précarité (étudiant-es, SDF, retraité-es...). Cette hiérarchisation de la misère cache mal la réalité des orientations de ce courant politique vis-à-vis des plus pauvres, et dont témoigne clairement la volonté du maire FN de Hayange d'expulser le Secours populaire de sa commune.

Journée internationale contre les violences faites aux femmes

Le SNES-FSU a participé aux actions dans le cadre de la journée contre les violences faites aux femmes. 84000 femmes ont été victimes de viol cette année, 223 000 Françaises sont victimes de sévices physiques ou sexuels de la part de leur conjoint : soit l'équivalent de la population de la ville de Reims. Et une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

Le SNES-FSU rappelle ses inquiétudes quant au financement des mesures qui ont été décidées : le budget consacré par l'État est encore significativement insuffisant eu égard aux besoins, les associations de terrain sont confrontées à la fois à un morcellement des financements et à une baisse de la dotation versée par les collectivités territoriales.

La lutte contre le harcèlement sexuel reste également un enjeu majeur pour l'ensemble des salarié-es, y compris dans l'éducation, et le SNES-FSU y prend toute sa part.

Politiques sécuritaires

État d'urgence

Le Premier Ministre a annoncé son intention de faire prolonger l'état d'urgence, auquel le SNES-FSU continue de s'opposer. L'appareil répressif, et notamment la Justice, perd ainsi le sens de la mesure, prononçant au nom de la lutte contre « l'apologie publique d'un acte de terrorisme » des peines extrêmement sévères, qui contrastent avec la peine légère contre le policier qui avait très violemment agressé un mineur sans défense en marge des manifestations contre la loi travail à Paris.

La dénonciation d'un prétendu "laxisme" de la justice, reprise en partie dans les mobilisations des policiers, contredit ainsi la réalité.

La tentation autoritaire s'étend à une part grandissante de la société, comme le montre le sondage publié par *Le Monde* le 7 novembre : ceux et celles qui pensent que la démocratie est le meilleur système sont moins nombreux (68 % contre 76 % en février 2014) tandis que ceux et celles qui pensent que "d'autres systèmes peuvent être aussi bons" augmente (de 24 % à 32 %). Ce n'est pas en contestant et réduisant les libertés qu'on défend la démocratie, au contraire, on la met durablement en péril.

Contrôles au faciès

Le SNES-FSU se félicite de la condamnation en justice de l'État pour les contrôles au faciès, souvent répétitifs et qui mettent à mal le principe d'égalité.

Répression anti-syndicale

Le SNES-FSU proteste contre la confirmation de la condamnation de l'inspectrice du travail et du lanceur d'alerte qui n'ont fait que leur travail pour faire respecter les droits des salarié-es, pour dénoncer les pratiques délictueuses de l'entreprise Tefal. Il dénonce la condamnation des militants CGT d'Air France et rappelle son refus de la criminalisation des mouvements sociaux et de la répression des mobilisations (150 militant-es poursuivis selon la CGT).

Non au fichier TES

Le gouvernement a décidé la mise en place d'un fichier dit fichier TES (Titres Électroniques Sécurisés). Créé en catimini par décret par le Ministère de l'Intérieur pendant le pont de la Toussaint, ce fichier devrait rassembler les informations biométriques de l'ensemble de la population.

La CNIL, le Conseil national du numérique, et jusqu'au Premier ministre, se sont inquiétés des risques pour les libertés individuelles, et se sont étonnés de n'avoir pas été consultés.

Le SNES-FSU ne peut que condamner ce nouveau fichier, et demander l'abrogation immédiate du décret le créant.

Il rappelle tous ses combats contre des fichiers qui grignotent chaque fois un peu plus les libertés individuelles : ED-VIGE, FNAEG en sont des exemples symboliques. Il s'adresse à ses partenaires et en particulier à la LDH pour étudier les modalités d'une riposte collective.

Égalité des droits

Malgré ses engagements, le ministère n'a une fois de plus pas relancé la campagne « l'homophobie n'a pas sa place à l'école ». Le SNES-FSU rappelle la nécessité pour les collègues de bénéficier d'outils adaptés à la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Ce besoin est d'autant plus important, que, si l'homophobie n'a pas sa place à l'école, elle ne l'a pas non plus dans la société. Or, les attaques contre une campagne de prévention du ministère de la santé concernant les HSH (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes) démontrent s'il en était besoin la présence des lgbtphobies dans la société. Le SNES-FSU affirme qu'une politique de santé ambitieuse doit passer par des campagnes ciblées. La visibilité reste toujours en 2016 un enjeu politique.

IVG

Alors que le gouvernement fait examiner à l'Assemblée un texte visant à interdire des sites anti-IVG faisant de la désinformation sur le sujet, le SNES-FSU est très inquiet du déchaînement de l'extrême droite et d'une partie de la droite contre ce texte.

Notre dame des Landes

Suite aux menaces récurrentes du gouvernement concernant une évacuation rapide de la ZAD et un début imminent des travaux, le SNES-FSU réaffirme son opposition à ce projet coûteux, inutile. Il est en outre paradoxal de défendre l'accord de Paris issu de la COP 21 sur la lutte contre le réchauffement climatique et dans le même temps de faire la promotion de cet aéroport.

International

Palestine

Au moment où la question de l'annexion de la Cisjordanie est de plus en plus à l'ordre du jour du pouvoir israélien, la France doit renforcer ses prises de position de soutien aux droits du peuple palestinien.

En particulier, le SNES-FSU appelle le gouvernement à soutenir la demande des plus de 319 associations, partis et syndicats européens, et de 63 député-e-s (à ce jour) européen-ne-s, pour la suspension de l'accord d'Association UE/Israël (accord en principe, conditionnés au respect du droit international et des droits humains).

Le SNES-FSU appelle à signer la pétition citoyenne européenne initiée par le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens : <http://cnpjdpi.org/appel/index.php?petition=4>

Turquie: mouvement de solidarité

Un nouveau pas vient d'être franchi dans la dérive dictatoriale du gouvernement avec le Président Erdogan, lequel n'hésite pas à se servir des dizaines de milliers de réfugié-es et migrant-es installé-es dans le pays comme moyens de pression afin d'exercer un chantage ignoble auprès de la Commission et des États membres de l'UE.

Suite au coup d'état avorté et à la mise en place de l'état d'urgence immédiatement déclaré après le 15 juillet, la répression avec son lot de mesures punitives en direction de celles et ceux qui sont perçus comme étant des opposants au régime va en s'accroissant. Un climat de suspicion et de terreur s'est installé dans le pays : licenciements massifs des employé-es du secteur public, mesures de suspension des fonctions exercées par ces derniers, répression syndicale. Arrestations, intimidations et interdictions de sortie du territoire surviennent quasi quotidiennement dans tout le pays.

Selon le syndicat enseignant EGITIM SEN avec lequel le SNES-FSU entretient des liens d'amitié de longue date, les enseignant-es et personnels de l'éducation, qui font l'objet d'une enquête et se retrouvent sans la moindre notification "suspendus" de leurs fonctions, ont droit à des indemnités de chômage équivalant aux deux tiers de leur salaire. Quant aux personnels licenciés, ils ne perçoivent plus la moindre rémunération et n'ont aucun moyen pour se défendre, mis à part l'aide matérielle et l'assistance juridique fournies par l'organisation syndicale.

Les pressions exercées sur le syndicat enseignant EGITIM SEN et sur ses adhérents n'a jamais été aussi forte, en raison notamment de sa défense courageuse des populations kurdes et de l'enseignement en langue kurde.

A cette répression sans précédent, s'ajoute la tendance du gouvernement de l'AKP à favoriser l'augmentation de classes non mixtes et de classes à caractère religieux (classes coraniques).

Afin de répondre aux demandes de soutien concret en matière de solidarité, le SNES-FSU soutient l'action des syndicats qui exigent la réintégration immédiate de tou-tes les salarié-es suspendu-es ou licencié-es. Il poursuit sa campagne d'interpellation des autorités françaises dont le silence est assourdissant alors que plus d'un million

d'élèves et d'étudiant-es sont privé-es du droit à l'éducation en Turquie. Il sollicite, dès à présent, une audience auprès de l'Ambassadeur de Turquie en France et s'associe à l'initiative prise par le CSEE, Comité syndical européen de l'éducation en lien avec l'Internationale de l'Éducation pour mettre en place, dans les meilleurs délais, une mission de solidarité à Ankara. Il recherchera également avec la FSU et ses syndicats tous les moyens d'amplifier ce mouvement de solidarité.

Etats-Unis : halte à la haine

Avec l'accès de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis, les syndicats de l'éducation que ce soit l' AFT (American Federation of Teachers) ou la NEA (National education union) expriment leurs plus vives préoccupations quant au développement et à la promotion des idées de la droite la plus réactionnaire . C'est la raison pour laquelle ils ont pris l'initiative de lancer une pétition " Stop the hate" , "Halte à la haine" qui condamne la rhétorique employée par Trump pour diviser encore plus le peuple américain. Le SNES-FSU soutient les deux organisations dans leur démarche dont l'objectif est de combattre la haine et de rejeter toute forme d'intolérance et de discrimination.

Syrie

Avec l'Internationale de l'Éducation, le SNES-FSU apporte son soutien aux organisations qui œuvrent, dans les pays frontaliers de la Syrie et dans certains pays d'Europe, à l'accueil et à la scolarisation des enfants syriens ainsi qu'à l'aide nécessaire aux personnels enseignants et éducateurs.

Se mobiliser pour empêcher la ratification de l'accord CETA

Le 30 octobre, l'accord de libre échange et libre investissement entre l'Union européenne et le Canada (CETA) a été entériné par le Premier ministre canadien (J. Trudeau), le Président du Conseil européen (D. Tusk) et le Président de la Commission européenne (J.-C. Juncker). Cette signature précipitée est néanmoins provisoire. Elle a failli ne pas avoir lieu car le parlement Wallon, seul en Europe à s'être saisi de cette question, s'est d'abord opposé à ce traité avant d'obtenir des aménagements et des garanties qui conditionnent une éventuelle ratification.

Cet accord a été négocié dans la plus grande opacité et sans débat démocratique. Il pourrait entrer partiellement en vigueur dès janvier 2017, mais doit encore être approuvé par le parlement européen et ratifié par les parlements nationaux. Il est particulièrement dangereux pour l'emploi, pour la démocratie et pour la sécurité sanitaire, sociale et environnementale, comme le sont tous les accords de libre-échange que sont le TAFTA (entre l'U.E. et les E.U.), le «Trans Pacific Partnership» (TPP) et le TISA (projet d'accord de libéralisation des services entre 50 pays).

Les mobilisations citoyennes ont permis de rendre publics ces dangers et de développer un mouvement d'opposition qu'il est urgent de renforcer. En réaction, la Commission européenne tente d'accélérer le processus et souhaite empêcher les débats et l'expression des parlements nationaux qui pourraient s'opposer et ainsi bloquer cette ratification.

Début 2017, les députés européens auront à se prononcer, alors que la consultation du parlement était initialement prévue en février.

Dans le cadre de la campagne des collectifs STOP-TAFTA et de l'appel lancé par le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation), le SNES-FSU appelle à participer à toutes les actions citoyennes et à interpeller les députés européens par tous les moyens disponibles, appels téléphoniques, mails, courriers, communiqués de presse, mais aussi en participant à la campagne européenne « CETA Check » (https://stop-ttip.org/fr/cetacheck/?noredirect=fr_FR).

Il est encore temps d'empêcher la ratification et la mise en œuvre de cet accord.